



Date de convocation : 15/07/2025

Procès-verbal du comité syndical – Séance du 22 juillet 2025 – 18h00

Zone industrielle du Moulin d'Enfour – 09600 LAROQUE D'OLMES

### Présents :

- MM. Serge CHAUSSONNET et Serge LAGRANGE (AIGUES-VIVES)
- MM. Jean-Claude BREIL et Gilbert VIDAL (DREUILHE)
- M. Patrick VERGNES (ESCLAGNE)
- M. BELLECOUSTE (LAROQUE D'OLMES)
- MM. Manuel LEAL et Christophe DRELON (LERAN)
- MM. Michel MORELL et Régis ROULIN (REGAT)
- M. Pascal SERRE (TABRE)

### Procuration :

Mme Catharina BLOMMERDE à M. Pascal SERRE (TABRE)

### Absents non excusés:

- M. Jean-Luc REBOLLAL (ESCLAGNE)
- M. Yves LE LEANNEC (LAROQUE D'OLMES)

Début de séance : 18h

## ORDRE DU JOUR

### 1. Lecture du rapport de la Chambre régionale des comptes d'Occitanie

Le président donne lecture du rapport de la CRC relatif au budget 2025. Le comité prend acte des observations formulées, notamment sur les déséquilibres constatés et les recommandations correctives.

## **2. Délibération n°2025/7 – Adoption du nouveau tarif de l'eau et de l'abonnement**

Suite aux recommandations de la CRC, le comité syndical adopte les nouveaux tarifs applicables pour le budget 2025 :

- Tarif du mètre cube : 3,70 € HT (au lieu de 2,50 € HT)
- Abonnement annuel : 45 € HT (au lieu de 30 € HT)

Ces hausses visent à couvrir les charges d'exploitation ( principalement imputables aux factures de production du SMDEA) conformément aux exigences d'équilibre budgétaire.

Votes POUR : 11

Votes contre : 0

Votes abstentions : 1 (VERGNES Patrick)

## **3. Délibération n°2025/8 – Décision modificative du budget primitif 2025**

Le comité adopte la décision modificative du budget 2025, suite à l'avis de la CRC du 8 juillet 2025. Les principales mesures sont :

- Provision pour risques : 671 812 € HT (chapitre 042)
- Ajustement des crédits au chapitre 011
- Total des dépenses de la section d'exploitation : 2 168 742 €
- Recettes d'exploitation équilibrées avec ajustement du chapitre 70
- Section d'investissement en excédent de 1 338 062 €

Votes POUR : 11

Votes contre : 0

Votes abstentions : 1 (VERGNES Patrick)

## **4. Délibération n°2025/9 – Souscription d'un emprunt pour travaux**

La délibération avait déjà été prise mais des caractéristiques spécifiques doivent être précisées. Le comité autorise le président à contracter un emprunt classique à taux fixe de 419 000 € auprès du Crédit Agricole Sud Méditerranée, pour financer les travaux de renforcement du réseau sur les communes d'Aigues-Vives, Lérans et Laroque d'Olmes. Le prêt se décompose comme suit :

- 200 000 € à 2,70 % sur 15 ans (remboursement trimestriel de 4 064,86 €)

- 219 000 € à 3,90 % sur 15 ans (remboursement trimestriel de 4 838,40 €)

Le comité donne tout pouvoir au président pour signer les contrats et effectuer les démarches administratives.

Votes POUR : 12

Votes contre : 0

Votes abstentions : 0

Fin de séance : 19 h 15